

MUTUELLE INTERENTREPRISES GAN
Immeuble WP 2
2 boulevard de Pesaro
92024 Nanterre
christine.laporte@ggvie.fr

SEC BURETTE
Commissaires aux comptes

A l'attention de Mr Alain BURETTE
9, rue Malatiré
76000 ROUEN

Nanterre, le 06 mai 2026

Objet : Courrier d'information au Commissaire aux comptes sur l'existence de convention réglementée

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Conformément aux dispositions de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous vous signalons qu'il n'a été conclu aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L. 114-32 du Code de la mutualité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration



Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi informatique et liberté, obtenir communication et rectification de toutes informations qui figureraient sur tous fichiers à usage de la mutuelle, de ses mandataires et organismes participants à la gestion. Ce droit peut être exercé auprès de la Mutuelle Interentreprises GAN.